

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1807

3 septembre 2010

SOMMAIRE

Alce Investment II S.à r.l.	86729	Mass Metropolitan International AG	86706
Angel LuxCo S.à r.l.	86710	Miu-Miu S.A.	86735
Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels	86709	Moody's Group Cyprus Limited, Luxem- bourg Branch	86706
Autonomy S.à r.l.	86705	Moody's Investors Service Cyprus Limited, Succursale Luxembourgeoise	86706
Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l.	86690	Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l.	86700
Beranie S.A.	86736	Ophelia S.A.	86706
Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Com- mandite S.C.A.	86710	Participations Sanitaire S.A.	86702
Constellation Finance S.A.	86711	Project 3000 S.A.	86692
CWO Private Equity (Luxembourg) S.A.	86710	Project 3000 S.A.	86695
Delli Zotti S.A.	86736	R CAPITAL Hotels, S.à r.l.	86695
Dexamenos Développement	86692	R Capital S. à r.l.	86695
Dexamenos Développement S.A.- SPF ...	86692	Redonda S.A.	86702
Diamco S.A.	86713	Robeco - VCM - Emerging Managers Fund	86736
Diamco S.A.	86713	Rocha Transports S.à r.l.	86702
e-Kenz	86706	R&R Ice Cream S.à r.l.	86717
Festival Parks S.A.	86734	R&R Ice Cream SCA	86717
GAIA Real Estate Investments S.A.	86714	Société de Développement Immobilier Holding S.A.	86692
Globalis S.A.	86717	Southern Invest S.A.	86692
Globalis S.A.	86729	Styron Luxco S.à r.l.	86730
Gourmet Trade S.A.	86729	Technofibres	86702
Grove Holdings 2	86713	The Image Makers	86699
HCA Switzerland GmbH	86695	Tronet G.m.b.H.	86699
HPFI Finance S.à r.l.	86730	Vienna Securities S.A.	86699
I.C. Editions S.à r.l.	86735	Villa des Sables S.A.	86699
Inpatco S.A.	86735	Warner Chilcott Intermediate (Luxem- bourg) S.à r.l.	86702
Luxembourg Mainstream Renewable Po- wer S.à r.l.	86717		

Bateman Oil & Gas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.438,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 106.362.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

BATEMAN LITWIN N.V., with its registered seat at 59, Haaksbergweg, NL -1101 BR Amsterdam Zuidoost, The Netherlands,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG S. à r. l.", with registered office at L- 1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 106362, has been incorporated by deed dated February 23rd, 2005 and enacted by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Mersch, published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated June 28th, 2005 under number 622, hereafter the 'Company'.

- The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 31st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 4th, 2008, number 2157.

- That the share capital of the Company amounts to eighteen thousand four hundred thirty eight US Dollars (18,438.- USD), represented by five hundred (501) shares without nominal value.

- That the appearing party is the one and only current partner of the Company.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the financial year end from 30 June to 31 December of each year, the current financial year that began on 1st of July 2009 will end on 31 December 2010.

2. Subsequent amendment of article 15 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

“ **Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty one of December of the following year”.

3. Miscellaneous.

That, based on the aforementioned agenda, the appearing party took the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to change the financial year end of the company from 30th of June to 31st of December of each year, the current financial year that began on 1st of July 2009 will end on 31 December 2010.

Second resolution

The general meeting decides to modify article 15 of the Articles of Incorporation as follows:

“The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall end on the 31st of December of the following year.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately EUR 1,200.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

BATEMAN LITWIN N.V., ayant son siège social à 59, Haaksbergweg, NL -1101 BR Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «BATEMAN OIL & GAS LUXEMBOURG S. à r. l.», ayant son siège social à L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 106362, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 février 2005 par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 juin 2005 sous le numéro 622, ci-après la 'Société'.

- Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 septembre 2008 sous le numéro 2157.

- Que le capital social de la Société s'élève à dix huit mille quatre cent trente huit US Dollars (18.438,- USD), représenté par cinq cent et une (501) parts sociales sans valeur nominale.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la clôture de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 est clôturée le 31 décembre 2010.

2. Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

3. Divers

Que, compte tenu de l'ordre du jour défini ci-avant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la clôture de l'année sociale du 30 juin au 31 décembre de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} juillet 2009 est clôturée le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.200.-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29059. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093217/103.

(100103766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Southern Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.090.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010093119/10.

(100102709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Société de Développement Immobilier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.598.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093126/10.

(100103420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Project 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010093099/10.

(100102737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Dexamenos Développement S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Dexamenos Développement).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 51.914.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «DEXAMENOS DEVELOPPEMENT», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 51.914, constituée suivant acte notarié en date du 3 août 1955, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 527 du 14 octobre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions du conseil d'administration du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 895 du 18 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en DEXAMENOS DEVELOPPEMENT S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts;

- Instauration d'un nouveau capital autorisé de trois millions sept cent cinquante mille euros (EUR 3.750.000,-) prenant fin le 29 juin 2015, et modification subséquente de l'article 5 des statuts;

- Changement de la date statutaire de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la fixer au troisième mercredi du mois de mai à 9 heures.

- Disposition transitoire pour l'exercice en cours.

- Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «DEXAMENOS DEVELOPPEMENT S.A.-SPF».

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1^{er}, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de

«DEXAMENOS DEVELOPPEMENT S.A.- SPF.»

« **Art. 4**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir

une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille euros (EUR 3.750.000,-), prenant fin le 29 juin 2015, alors que le précédent capital autorisé du même montant est arrivé à échéance depuis le 4 décembre 2003.

En conséquence, la première phrase de l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa 6 première phrase).** «En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 29 juin 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième mercredi du mois de mai à 9.00 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15. (Premier alinéa).** «L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 9.00 heures.»

L'assemblée générale annuelle aura lieu à cette date pour la première fois en 2011.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE., fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2010. Relation: EAC/2010/7854. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010093271/125.

(100104013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Project 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010093100/10.

(100102739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

R CAPITAL Hotels, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.008.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet immédiat le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société R CAPITAL Hotels, Sàrl inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.008.

Pour Fidu-Concept Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010093102/11.

(100102724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

R Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.009.

Par la présente, la société Fidu-Concept Sàrl dénonce avec effet immédiat le siège social, 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de la société R CAPITAL Sàrl inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.009.

Pour Fidu-Concept Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010093103/11.

(100102720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and ten,

on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- "HCA Switzerland Finance GmbH", a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich and registered with the Register of Companies of Switzerland under number CH.660.1.219.999-6,

- "HCA International Finance LLP", a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP"),

both here represented by Me Michael Jonas, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on 22 and 24 June 2010, said proxies, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration. The appearing parties are the sole shareholders of the Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "HCA Switzerland GmbH", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (the "Company"), incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary of 1 October 2007, published in the Memorial C number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-133.083. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 10 March 2010, published in the Memorial C number 941 of 5 May 2010.

The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred ninety-one euro (EUR 291.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand seventeen euro (EUR 30,017.-) represented by thirty thousand seventeen (30,017) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirty thousand three hundred eight euro (EUR 30,308.-) represented by thirty thousand three hundred eight (30,308) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue two hundred ninety-one (291) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept the subscription for these two hundred ninety-one (291) new shares by HCA International Finance LLP, a limited liability partnership registered in Delaware, having its principal place of business at 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, United States of America ("HCA International Finance LLP") and to accept payment in full for such new shares, with an aggregate share premium of two million four hundred sixty-two thousand three hundred fifty-eight euro (EUR 2,462,358.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by HCA International Finance LLP and having an aggregate value of two million four hundred sixty-two thousand six hundred forty-nine euro (EUR 2,462,649.-).

4. To amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase.

5. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of two hundred ninety-one euro (EUR 291.-) so as to raise it from its present amount of thirty thousand seventeen euro (EUR 30,017.-) represented by thirty thousand seventeen (30,017) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to thirty thousand three hundred eight euro (EUR 30,308.-) represented by thirty thousand three hundred eight (30,308) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue two hundred ninety-one (291) new shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Me Michael Jonas, aforementioned, acting in its capacity as duly authorized attorney in fact of HCA International Finance LLP, aforementioned (the "Subscriber"), by virtue of a proxy given on 24 June 2010, and declared to subscribe for the two hundred ninety-one (291) new shares and to make payment in full of the nominal value of each of such shares for an aggregate amount of two hundred ninety-one euro (EUR 291.-), together with a share premium of two million four hundred sixty-two thousand three hundred fifty-eight euro (EUR 2,462,358.-), by a contribution in kind consisting in a receivable held by HCA International Finance LLP (the "Contribution"), having an aggregate value of two million four hundred sixty-two thousand six hundred forty-nine euro (EUR 2,462,649.-).

The Subscriber, acting through its duly appointed attorney in fact, declared that it is the legal and beneficial owner of the Contribution and that the Contribution is free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of this Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The value of the Contribution has been certified by a special report of 25 June 2010, signed by the duly authorized representatives of the Company, which special report has been presented to the general meeting.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolve to accept the said subscription and payment and to allot the two hundred ninety-one (291) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 5. Corporate Capital (paragraph 1). "The subscribed capital of the Company is set at thirty thousand three hundred eight euro (EUR 30,308.-) represented by thirty thousand three hundred eight (30,308) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendzehn,
am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

- „HCA Switzerland Finance GmbH“, eine nach dem schweizerischen Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in c/o Dr Daniel Stoll, Thouvenin Rechtsanwälte, Klausstrasse 33, 8008 Zürich, Schweiz, eingetragen im Schweizer Handelsregister unter CH.660.1.219.9996;

- „HCA International Finance LLP“, ein limited liability partnership im US-Bundesstaat Delaware registriert, mit Sitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika („HCA International Finance LLP“),

hier beide vertreten durch Me Michael Jonas, avocat, mit Anschrift in Luxemburg, kraft zweier, am 22. und 24. Juni 2010 erteilten Vollmachten.

Die vorgenannte Vollmachten, welche nachdem sie ne varietur durch den Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurden, bleiben dieser Urkunde zum Zwecke der Eintragung dauerhaft beigelegt.

Die vorgenannt Erschienenen, zusammen handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der „HCA Switzerland GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg (die „Gesellschaft“) welche nach den Gesetzen von Gibraltar am 27. Juli 2007 gegründet wurde und deren Gesellschaftssitz von Gibraltar nach Luxemburg mit Effekt zum 1. Oktober 2007 verlegt wurde, gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 1. Oktober 2007 und im Memorial C unter Nummer 2767 am 30. November 2007 veröffentlicht wurde und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 133.083. Die Satzung wurde zum letzten Mal gemäß einer Urkunde vom unterzeichnenden Notar vom 10. März 2010 geändert, im Memorial C unter Nummer 941 am 5. Mai 2010 veröffentlicht wurde.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben dargestellt, erklärten ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihunderteinundneunzig Euro (EUR 291,-), um das bestehende Kapital von dreißigtausendsiebzehn Euro (EUR 30.017,-), aufgeteilt in dreißigtausendsiebzehn (30.017) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf dreißigtausenddreihundertacht Euro (EUR 30.308,-), aufgeteilt in dreißigtausenddreihundertacht (30.308) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

2. Ausgabe von zweihunderteinundneunzig (291) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

3. Annahme der Zeichnung der zweihunderteinundneunzig (291) neuen Gesellschaftsanteile durch HCA International Finance LLP, eine limited liability partnership eingetragen im US-Bundesstaat Delaware und mit Hauptgeschäftssitz in 1011 Centre Road, Suite 322, Wilmington, Delaware 19805, Vereinigte Staaten von Amerika („HCA International Finance LLP“) und Annahme der vollständigen Einzahlung dieser neuen Gesellschaftsanteile sowie eines Aufgeldes in Höhe eines Gesamtbetrags von zwei Millionen vierhundertzweiundsechzigtausenddreihundertachtundfünfzig Euro (EUR 2.462.358,-) durch eine Sacheinlage bestehend in einer von HCA International Finance LLP gehaltenen Schuldforderung und die einen Gesamtwert von zwei Millionen vierhundertzweiundsechzigtausendsechshundertneunundvierzig Euro (EUR 2.462.649,-) hat.

4. Neufassung des Artikels 5 Absatz 1 des Gesellschaftsvertrages um die Kapitalerhöhung wiederzuspiegeln.

5. Verschiedenes.

Die vorgenannt Erschienenen forderten daraufhin den amtierenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zweihunderteinundneunzig Euro (EUR 291,-), um das bestehende Kapital von dreißigtausendsiebzehn Euro (EUR 30.017,-), aufgeteilt in dreißigtausendsiebzehn (30.017) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-) auf dreißigtausenddreihundertacht Euro (EUR 30.308,-), aufgeteilt in dreißigtausenddreihundertacht (30.308) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), zu erhöhen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Ausgabe von zweihunderteinundneunzig (291) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), welche die gleichen Rechte wie die bestehenden Gesellschaftsanteile haben sollen und welche an den Gewinnausschüttungen in der gleichen Weise beteiligt sind.

Dritter Beschluss Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien Me Michael Jonas, zuvor erwähnt, handelnd in seiner Fähigkeit als zugelassener Vertreter der HCA International Finance LLP, zuvor erwähnt (der „Einzahler“), gemäß einer Vertretungsmacht vom 24. Juni 2010 und erklärte die Zeichnung von zweihunderteinundneunzig (291) neuen Gesellschaftsanteilen sowie die vollständige Einzahlung der neuen Gesellschaftsanteile in Höhe ihres Gesamtnennwertes von zweihunderteinundneunzig Euro (EUR 291,-) sowie eines Aufgelds in Höhe eines Gesamtbetrags von zwei Millionen vierhundertzweiundsechzigtausenddreihundertachtundfünfzig Euro (EUR 2.462.358,-) durch eine Sachkapitaleinlage, die durch Einbringung der von HCA LLP gehaltenen Schuldforderung (die „Sacheinlage“), die einen Gesamtwert von zwei Millionen vierhundertzweiundsechzigtausendsechshundertneunundvierzig Euro (EUR 2.462.649,-) hat.

Die Einzahlerin, handelnd durch den ernannten Vertreter, erklärte, dass sie die gesetzliche Eigentümerin der Sacheinlage ist und dass diese Sacheinlage auch frei von jeglichen Pfandrechten oder Lasten ist und, dass es keine Hinderungsgründe für eine Übertragung zugunsten der Gesellschaft gibt.

Der Beweis des Eigentums an der Sacheinlage durch die Einzahlerin wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Wert der Sacheinlage wurde in einem gesonderten Bericht vom 25. Juni 2010 festgehalten und wurden durch die befugten Personen der Gesellschaft unterschrieben, welcher Bericht der Gesellschafterversammlung vorgelegt wurde.

Daraufhin beschließt die Gesellschafterversammlung die besagte Zeichnung und Einbringung zu akzeptieren und der Einzahlerin zweihunderteinundneunzig (291) neue Gesellschaftsanteile zu gewähren.

Vierter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt die Gesellschafterversammlung, den ersten Absatz des Artikels 5 des Gesellschaftsvertrages wie folgt abzuändern:

Art. 5. Stammkapital (Absatz 1). „Das Gesellschaftskapital beträgt dreißigtausenddreihundertacht Euro (EUR 30.308,-), aufgeteilt in dreißigtausenddreihundertacht (30.308) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-), alle voll eingezahlt.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf dreitausend Euro geschätzt.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Personen das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Personen und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. JONAS, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. Juni 2010. Relation: EAC/2010/7773. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010093325/185.

(100103575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

The Image Makers, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 27.555.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée THE IMAGE MAKERS s.à.r.l., sans siège social connu.

Le même jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme
Me Valérie DUPONG
Le liquidateur

Référence de publication: 2010093139/15.

(100103360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Tronet G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8384 Koerich, 5A, rue de Windhof.

R.C.S. Luxembourg B 21.174.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée TRONET GmbH, avec siège social à L-8384 KOERICH, 5a, rue de Windhof, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme
Me Valérie DUPONG
Le liquidateur

Référence de publication: 2010093148/16.

(100103356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Vienna Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.090.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010093153/10.

(100102723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Villa des Sables S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 149.089.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010093154/10.

(100102716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.356.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Moor Park Investors Limited, having its registered office at 47, Esplanade JE1 OBD St Helier, Jersey, Channel Islands and registered with the JFSC Company Registry under number 102749,

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 July 2010, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 152 356, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 15th May 2010 under number 1024 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed dated 14 April 2010 of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the said deed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the 14th April and closes on the 13th April."

2 To resolve that the financial year, which began on 22nd March 2010, ended on 13th April 2010.

3 Miscellaneous

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 13 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the 14th April and closes on the 13th April of the following year"

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the current financial year, which began on 22nd March 2010, ended on 13th April 2010.

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to nine hundred euro (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par devant Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Moor Park Investors Limited, une société ayant son siège social au 47, Esplanade JE1 0BD St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Jersey (JFSC Company Registry) sous le numéro 102749,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée le 5 juillet 2010 ("l'Associé Unique")

La précitée procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de Moor Park Fortuny Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152 356, constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1024 du 15 mai 2010 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence le 14 avril et se termine le 13 avril."

2. Décision de clôturer l'année sociale commencée le 22 mars 2010 au 13 avril 2010.

3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 13 des statuts de la Société, de sorte que ledit article soit lu comme suit:

"L'exercice social commence le 14 avril et se termine le 13 avril de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale commencée le 22 mars 2010, au 13 avril 2010.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2010. LAC/2010/30390. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la précitée société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093387/103.

(100104103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Partecipations Sanitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.006.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093093/10.

(100103423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Redonda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 47.439.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDONDA S.A.

Ornella ANDREINI / Enzo ZAFFERANI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010093108/12.

(100103352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Rocha Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 18A, rue d'Erpeldange.
R.C.S. Luxembourg B 97.278.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010093112/10.

(100103392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Technofibres, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Merttert, 6, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 8.772.

Die Adresse der Gesellschaft wird von 8, route de Grevenmacher, L-6675 Merttert in 6, route du Vin, L-6688 Merttert geändert.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

MAZARS

Unterschrift

Référence de publication: 2010093137/12.

(100102971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 401.350,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 105.415.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 105.415,

incorporated by deed enacted by Maître Henri Hellinckx, the undersigned notary, on 23 December 2004, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations”, number 394 page 18875 of 29 April 2005 and lastly amended by a notarial deed enacted on 20 September 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2152 page 103255 of 17 November 2006 (the “Company”).

I.- The sole shareholder of the Company, Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda (the “Sole Shareholder”), duly represented by Mrs. Annick Braquet, notary clerk, with professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 8,027 (eight thousand twenty seven) shares (the “Shares”) representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Early dissolution and putting of the Company into liquidation;
3. Appointment of Warner Chilcott Holdings Company III, Limited as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers of the Company;
5. Convening of subsequent ordinary general meeting of the sole shareholder; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

In compliance with the Luxembourg Law of 10th August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “Law”), it is resolved to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to start liquidation proceedings (the “Company Liquidation”).

Third resolution:

It is resolved to appoint the Sole Shareholder as liquidator of the Company (the “Liquidator”), in accordance with the provisions of Article 142 of the Law. It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the Sole Shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

The Liquidator can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the Sole Shareholder and notably contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

The Liquidator can freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution:

It is resolved to give full discharge, up to the date of the holding of this Sole Shareholder’s meeting, to the members of the board of managers, i.e. Alain Heinz, Christine Fiore and Izumi Hara, for the accomplishment of their mandates as managers of the Company, unless the Company’s Liquidation would let appear faults in the execution of their duties.

Fifth resolution:

It is resolved to convene an ordinary general meeting of the Sole Shareholder to be held on or about 23 July 2010 to hear the Liquidator's report and appoint an auditor regarding the Company Liquidation.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1.200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Warner Chilcott Intermediare (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 67, rue Emersinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.415, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire soussigné, le 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 394 page 18875 du 29 avril 2005 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2152 page 103255 du 17 novembre 2006 (la «Société»).

I.- L'associé unique de la Société, Warner Chilcott Holdings Company III, Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social sis au 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Mme Annick Braquet, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé et le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et la procuration signée par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que les 8.027 (huit mille vingt-sept) parts sociales (les «Parts Sociales») représentant l'intégralité du capital social sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
3. Nomination de Warner Chilcott Holdings Company III, Limited en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société;
5. Convocation de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique subséquente; et
6. Divers.

Après délibération de l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée et reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et vote sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

En application des la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée (la «Loi»), il est décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), conformément aux dispositions de l'article 142 de la Loi.

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'Associé Unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'Associé Unique et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner ledit bien ou droit ou les biens ou droits si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour une durée limitée.

Quatrième résolution:

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la date de la tenue de la présente assemblée de l'Associé Unique, aux membres du conseil de gérance, c'est-à-dire à Alain Heinz, Christine Fiore et Izumi Hara, pour l'accomplissement de leurs mandats de gérants de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises au cours de leurs mandats.

Cinquième résolution:

Il est décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire de l'Associé Unique devant se tenir aux alentours du 23 Juillet 2010 afin d'entendre le rapport du Liquidateur et de nommer un auditeur pour les besoins de la Liquidation de la Société.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à EUR 1.200.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande du comparant, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2010. Relation: LAC/2010/29063. Reçu douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093488/157.

(100103786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Autonomy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 116.038.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093911/10.

(100104451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Mass Metropolitan International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6760 Grevenmacher, 26, rue de Muenschecker.
R.C.S. Luxembourg B 69.504.

Hiermit erklärt seine sofortige Demissionierung
betreffend die Gesellschaft Mass Metropolitan International AG, RCSL N° B 69.504
- als Mitglied des Verwaltungsrates
Herr Yury KOZHEMYAKIN.

Luxemburg, 07.07.2010.

Yury KOZHEMYAKIN.

Référence de publication: 2010093547/12.

(100103011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. Moody's Investors Service Cyprus Limited, Succursale Luxembourgeoise).**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.668.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de Moody's Investors Service Cyprus Limited en date du 18 mai 2010 que l'actionnaire a pris la décision suivante:

La personne morale de droit étranger a pour dénomination Moody's Group Cyprus Limited à compter du 18 mai 2010.

Par ailleurs, il résulte des résolutions des Administrateurs de Moody's Group Service Cyprus Limited en date du 16 juin 2010 que les Administrateurs ont pris la décision suivante:

La succursale luxembourgeoise a pour dénomination Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch à compter du 16 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch
(Anciennement Moody's Investors Service Cyprus Limited, Succursale Luxembourgeoise)
Franciscus W.J.J. Welman
Représentant permanent de la Succursale

Référence de publication: 2010093551/21.

(100102979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

e-Kenz, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 137.536.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Contern le 18 mai 2010, que le siège social de la société e-Kenz S.A. a été transféré de Rue des Chaux L-5324 Contern au Grand-Duché de Luxembourg à 2-4, Rue Edmond Reuter L-5326 Contern au Grand-Duché de Luxembourg.

Contern, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093871/12.

(100104393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Ophelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 93.669.

L'an deux mille dix, le trente juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "OPHELIA S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93669 (la "Société"), constituée suivant acte reçu

par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 640 du 12 juin 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômée en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Abandon du statut de société holding; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter du 1^{er} février 2010;

2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme dénommée "OPHELIA S.A."."

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations."

4. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

5. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

6. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateur, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

7. Fixation de l'année sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année;

8. Modification subséquente de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

9. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à dix heures."

10. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding, régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la Société en société commerciale pleinement imposable, avec effet rétroactif au 1^{er} février 2010.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme dénommée "OPHELIA S.A." "

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'amender l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante."

Sixième résolution

L'assemblée décide également de modifier l'article 7 des statuts et d'adopter pour lui la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateur, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

Septième résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier subséquemment l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année."

L'assemblée déclare que l'année sociale en cours sera prolongée de six (6) mois, de sorte que la même année sociale en cours, ayant débuté le 1^{er} juillet 2009, se terminera exceptionnellement le 31 décembre 2010 au lieu du 30 juin 2010.

Huitième résolution

L'assemblée de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le 2^{ème} mardi du mois de mai à 10.00 heures et de modifier conséquemment le premier alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

" **Art. 12. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à dix heures."

L'assemblée déclare, qu'en conséquence de ce qui précède, la prochaine assemblée générale annuelle sera tenue le 10 mai 2011.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2010. LAC/2010/29745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093408/159.

(100103830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2010093907/11.

(100104461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

CWO Private Equity (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 114.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093963/9.

(100104445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Angel LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.971.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 6 juillet 2010 que:

- M. Eric Oellerer, homme d'affaires, né le 16 août 1970 à Sydney, Australie, ayant pour adresse professionnelle Salvatorstrasse 3, D-80333 Munich, Allemagne, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- M. Kai Romberg, homme d'affaires, né le 5 mai 1977 à Stuttgart, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle C/ O HgCapital, 2 More London Riverside SE1 2AP Londres, Royaume-Uni a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

- Le conseil de gérance est dès lors composé comme suit:

* Mme Nadia Dzi winski;

* M. François Champon;

* M. Eric Oellerer;

* M. Kai Romberg;

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093884/23.

(100104368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 131.688.

EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 22 juin 2010, les actionnaires de Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Commandite S.C.A (la "Société") ont décidé de renommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés à tenir en 2013:

- Madame Valérie Girard, demeurant au 41 Place Notre Dame, F-57100 Thionville (France),

- Monsieur Paul van Reesch, demeurant au 58 Vlaamse Kaai, 8-2000 Antwerpen (Belgique),

- Monsieur Bernard Escoyez, demeurant au 1, rue de la Sarte, B-1325 Dion-Le-Mont (Belgique).

Les actionnaires de la Société ont ensuite décidé de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Parc d' Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en tant que reviseur d'entreprise de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des associés à tenir en 2013

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coca-Cola Enterprises Finance LT 1 Commandite S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010093941/21.

(100104390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Constellation Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.060.

In the year two thousand and ten,

On the twenty-fourth day of June,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "CONSTELLATION FINANCE S.A.", established in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of notary Marthe THYES-WALCH, then residing in Luxembourg, on 9 December 1999, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 109 on 1st February 2000, and registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 73,060, with a corporate share capital of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.00), represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1.000.00) each.

The meeting is presided over by Mr Kevin DE WILDE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

who appoints as secretary Mrs Catherine BURGRAFF, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The meeting elects as scrutineer Mr Aurélien GARCIE, private employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board having thus been constituted the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are featured on an attendance list to be signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary; such attendance list and the proxies will be registered with this deed.

II.- It appears from the said attendance list that all shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of following agenda:

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge of the Directors and Auditor for the period of January 1st, 2009 until the date of the present meeting.
4. Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution:

The general meeting decides to dissolve the company "CONSTELLATION FINANCE S.A.".

Second resolution:

The general meeting decides to put the company "CONSTELLATION FINANCE S.A." into liquidation as of this day.

Third resolution:

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor for the period starting from the 1st January 2009 and ending on the day of the present meeting.

Fourth resolution:

The general meeting decides to appoint as liquidator "Merlis S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered offices in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 111,320.

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies. It may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolutive actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages,

transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. It may, under its responsibility, delegate to one or several agents such portion of its powers for special and specific operations as it shall determine and for such duration as it shall fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

Le vingt-quatre juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CONSTELLATION FINANCE S.A." avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe THYES-WALCH, alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 109 du 1^{er} février 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 73.060, au capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine BURGRAFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Aurélien GARCIE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la dite liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalables.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de dissoudre la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée.
4. Nomination d'un ou plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "CONSTELLATION FINANCE S.A."

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme " CONSTELLATION FINANCE S.A.".

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur "Merlis S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 111.320.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: K. De Wilde, C. Burgraff, A. Garcie, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation : LAC / 2010 / 29084. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010093960/127.

(100105323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Diamco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.233.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093972/9.

(100104441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Diamco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.233.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010093973/9.

(100104444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094027/10.

(100104413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

GAIA Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.441.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of "GAIA Real Estate Investments S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 25 C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 130441 incorporated by deed of the undersigned notary on 30th July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2012 of 18th September 2007. The articles of association of the Company were amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on 22nd June 2010 not yet published.

The meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

There was appointed as secretary and Scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state the following and record the rectification in the second resolution of the deed of 22nd June 2010 as set out in (III) hereafter:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. The attendance list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to the present deed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, the thirty-five thousand and one (35,001) shares representing the entire share capital of thirty-five thousand and one Euro (€35,001) of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the follows:

Rectification of the second resolution of the extraordinary general meeting of the Company dated 22nd June 2010 deciding upon the decrease of the share capital by reimbursements to the shareholders, so as to rectify the figures relating to such decrease of the share capital from twenty-seven million six hundred twenty-five thousand three hundred seventy-six Euro (€ 27,625,376) to thirty-five thousand and one Euro (€ 35,001), to allocate to the share premium account an amount of two Euro (€ 2) and as a consequence have the share capital decreased by an amount of twenty-seven million five hundred ninety thousand three hundred seventy-three Euro (€ 27,590,373) by reimbursement of nine million one hundred ninety-six thousand seven hundred ninety-one (9,196,791) shares to each shareholder:

- Magnat Real Estate Opportunities GmbH & Co KgaA, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Lyoner Straße 32, 60528 Frankfurt am Main, Germany ("Magnat");
- Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at 67, Gaudenzdorfer Gürtel, A-1120 Vienna, Austria ("Immoeast"); and
- Adama Holdings Public Limited, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Chryssoroyiatisis and Kolokotroni, 3040, Limassol, Cyprus ("Adama").

After deliberation, the meeting unanimously resolves as follows:

Sole resolution

The meeting noted that pursuant to an extraordinary general meeting of 22nd June 2010 a resolution had been passed in respect to the reduction of the share capital of the Company by way of repurchase and cancellation of shares and reimbursement to the Company's shareholders.

The meeting further noted that this second resolution of the deed of 22nd June 2010 described the share capital decrease of the Company and indicated erroneously that the share capital of the Company was reduced an amount of twenty-seven million five hundred ninety-four thousand three hundred seventy-five Euro (€ 27,594,375) whereas the share capital of the Company shall be reduced by an amount of twenty-seven million five hundred ninety thousand three hundred seventy-three Euro (€ 27,590,373) with an allocation to the share premium account of an amount of two Euro (€ 2) and by means of the repurchase of a total amount of twenty-seven million five hundred ninety thousand three hundred seventy-three (27,590,373) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each, from the following Company's shareholders:

- nine million one hundred and ninety six thousand seven hundred and ninety one (9,196,791) shares from Magnat;
 - nine million one hundred and ninety six thousand seven hundred and ninety one (9,196,791) shares from Immoeast;
- and
- nine million one hundred and ninety six seven hundred and ninety one (9,196,791) shares from Adama.

As a result of this error the allocation to the share premium account should have amounted to two Euro (€ 2) and the reduction of share capital of the Company should have amounted to twenty-seven million five hundred ninety thousand three hundred seventy-three Euro (€ 27,590,373).

It is unanimously resolved to rectify the second resolution of the deed of 22nd June 2010 to state that the share capital of the Company was reduced of a total amount of twenty-seven million five hundred and ninety thousand three hundred seventy three Euro (€ 27,590,373) with an allocation of an amount of two Euro (€ 2) to the share premium account and the subsequent cancellation of twenty-seven million five hundred and ninety thousand three hundred seventy three (27,590,373) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) each at an aggregate repurchase price of twenty-seven million five hundred and ninety thousand three hundred seventy three Euro (€ 27,590,373) and payment of such repurchase price to Magnat, Immoeast and Adama.

This rectification should be considered having a retroactive effect as of 22nd June 2010 for accounting purposes.

As a result of the preceding rectification, it is resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company so that article 5 shall read as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at thirty-five thousand and one Euro (€ 35,001) divided into thirty-five thousand and one (35,001) shares with a nominal value of one Euro (€ 1) per share.”

The meeting noted that the other resolutions in the deed of 22nd June 2010 remain unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at € 1,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "GAIA Real Estate Investments S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 25 C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.441 constituée par acte du notaire soussigné, le 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 2012 du 18 septembre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire soussigné, le 22 juin 2010 non encore publié.

L'assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit et d'enregistrer la rectification dans la deuxième résolution de l'acte du 22 juin 2010 telle qu'indiquée au (III) ci-après:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que les nombres d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. La liste de présence ainsi que les procurations, signées par les personnes comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec le procès-verbal.

II. Il ressort de la liste de présence que les trente-cinq mille et une (35.001) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille et un euros (35.001 €) de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Rectification de la deuxième résolution de l'assemblée générale extraordinaire de la Société datée du 22 juin 2010 décidant la réduction du capital social par remboursements aux actionnaires, afin de rectifier les chiffres relatifs à cette réduction du capital social de vingt-sept millions six cent vingt-cinq mille trois cent soixante-seize euros (27.625.376 €) à trente-cinq mille et un euros (35.001 €), allouer à la prime d'émission un montant de deux euros (2 €) et en conséquence avoir un capital social réduit d'un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize euros (27.590.373 €) par remboursements de neuf millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze (9.196.791) actions à chaque actionnaire:

- Magnat Real Estate Opportunities GmbH & Co KgaA, une société constituée et existante en vertu des lois allemandes, ayant son siège social au Lyoner Straße 32, 60528 Frankfurt am Main, Allemagne ("Magnat");

- Immoeast Projekt Hekuba Holding GmbH, une société constituée et existante en vertu des lois autrichienne, ayant son siège social au 67, Gaudenzdorfer Gürtel, A-1120 Vienne, Autriche (“Immoeast”); et

- Adama Holdings Public Limited, une société constituée et existante en vertu des lois chypriotes, ayant son siège social à Chrysorroiyatissis et Kolokotroni, 3040, Limassol, Chypre (“Adama”).

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a noté que conformément à l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2010 une résolution a été prise en ce qui concerne la réduction du capital social de la Société par rachat et annulation des actions et remboursements aux actionnaires de la Société.

L'assemblée a encore noté que cette deuxième résolution de l'acte du 22 juin 2010 a décrit la réduction du capital social de la Société et a indiqué de manière erronée que le capital social de la Société a été réduit d'un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze euros (27.594.375 €) alors que le capital social de la Société doit être réduit d'un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize euros (27.590.373 €) avec affectation à la prime d'émission d'un montant de deux euros (2 €) et au moyen du rachat d'un montant total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize (27.590.373) actions ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1) chacune, aux actionnaires de la Société suivants:

- neuf millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze (9.196.791) actions à Magnat;
- neuf millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze (9.196.791) actions à Immoeast; et
- neuf millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent quatre-vingt-onze (9.196.791) actions à Adama.

A la suite de cette erreur l'affectation à la prime d'émission aurait dû s'élever à deux euros (2 €) et la réduction du capital social de la Société aurait dû s'élever à vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize euros (27.590.373 €).

Il a été unanimement décidé de rectifier la deuxième résolution de l'acte du 22 juin 2010 afin d'acter que le capital social de la Société a été réduit d'un montant total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize euros (27.590.373 €) avec une affectation d'un montant de deux euros (2 €) à la prime d'émission et l'annulation subséquente de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize (27.590.373) actions ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune à un prix de rachat total de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-treize euros (27.590.373 €) et paiement de ce prix de rachat à Magnat, Immoeast et Adama.

Cette rectification devrait être considérée comme ayant un effet rétroactif à partir du 22 juin 2010 pour des raisons comptables.

En conséquence de la rectification qui précède, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin que l'article 5 ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à trente-cinq mille et un euros (35.001 €) représenté par trente-cinq mille et une (35.001) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) par action.»

L'assemblée a noté que les autres résolutions dans l'acte du 22 juin 2010 restent inchangées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à € 1.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la mêmes personnes comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.Esteves, A.Hermelinski-Ayache, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8397. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094028/164.

(100104573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Globalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 97.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010094034/9.

(100104430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Luxembourg Mainstream Renewable Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 143.835.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 7 juillet 2010 que les personnes suivantes ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions de gérant de la société:

- Monsieur Manus O'Donnell, né le 1^{er} février 1975 à Dublin (Irlande), et résidant à Lacken Blessington, Co. Wicklow, Dublin (Irlande), (Gérant de catégorie A),

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), et résidant professionnellement au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), (Gérant de catégorie B).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Fabrice Meeuwis, né le 7 juillet 1970 à Düren (Allemagne), et résidant professionnellement au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Conseil de Gérance se compose, depuis le 7 juillet 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Fintan Whelan,
- Mrs. Eimear Cahalin.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Alan Dundon,
- Monsieur Fabrice Meeuwis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010094106/31.

(100104402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

**R&R Ice Cream S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. R&R Ice Cream SCA).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 153.019.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of R&R Ice Cream SCA, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 153.019 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 5 May 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting was opened and chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg (the Secretary).

Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg was elected as scrutineer (the Scrutineer, and collectively with the Chairman and the Secretary, the Bureau).

The Bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the shares issued by the Company (i.e. thirty-one thousand (31,000) shares) are present or represented at the Meeting, so that the Meeting is validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. that it results from (i) a balance sheet of the Company (the Balance Sheet) that, as of 5 May 2010 the net asset value of the Company corresponds at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a valuation certificate dated as of the date hereof (the Valuation Certificate), that since the date of the Balance Sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per 5 May 2010 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such Balance Sheet and such Valuation Certificate, after having been signed *in varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Acknowledgement and acceptance of the resignation of the members of the supervisory board of the Company with immediate effect and vote of discharge;
3. Removal of the external auditor of the Company with immediate effect and vote of discharge;
4. Acknowledgement of the resignation of Ice Cream as sole manager (*associé gérant commandité*) of the Company with immediate effect and vote of discharge;
5. Change of the Company's legal form from a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) into a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) and acknowledgement that the net asset value of the Company amounts to at least thirty-one thousand euro (EUR 31,000), and decision to set the share capital of the Company at thirty-one thousand euro (EUR 31,000);
6. Amendment to article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “R&R Ice Cream S.à r.l.” (the “Company”). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the “Law”), and these articles of incorporation (the “Articles”).”

7. Amendment to article 3 of the Articles which shall read as follows:

“The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.”

8. Amendment, restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles in order to reflect the change of legal form of the Company adopted under item 5. above;

9. Appointment of the new managers of the Company with immediate effect; and

10. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

These facts having been exposed and recognized as true, the shareholders of the Company duly represented at the Meeting (the Shareholders) unanimously resolve on the following:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Shareholders resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of Hugo Neuman, Jabir Chakib and Justin Bickle as members of the supervisory board of the Company with immediate effect. The Shareholders further resolve to grant them discharge for their activities as members of the supervisory board of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation.

Third resolution

The Shareholders resolve to remove HRT Révision S.A. from its office of external auditor of the Company and further resolve to grant it discharge for the performance of its duties from the date of its appointment until the date of its removal.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of Ice Cream as sole manager (associé gérant commandité) of the Company with immediate effect and to grant it discharge for its duties from the date of its appointment until the date its resignation.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to change the legal form of the Company from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The Shareholders acknowledge and confirm that it results from the Balance Sheet and the Valuation Certificate that the net asset value of the Company amounts at least to thirty-one thousand euro (EUR 31,000), and resolve to set the share capital of the Company at thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The thirty-one thousand (31,000) existing shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each are exchanged against thirty-one thousand (31,000) shares of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Shareholders resolve to confirm that further to the above changes, the allocation of the shares among the Shareholders shall be:

- OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	30,999 shares
- Ice Cream	<u>1 share</u>
Total	31,000 shares

Sixth resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend article 1 of the Articles and resolve that such article shall have the wording as per article 1 of the amended and restated Articles adopted under the eighth resolution below.

Seventh resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend article 3 of the Articles and resolve that such article shall have the wording as per article 3 of the amended and restated Articles adopted under the eighth resolution below.

Eighth resolution

As a result of the above, the Shareholders resolve to amend, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "R&R Ice Cream S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

III. Shares - Transfer, Redemption and Cancellation of shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Any transfer of shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum – Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.4. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Ninth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as new managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, with business address at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, with private address 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmédy, Belgium, with business address at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and
- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, United Kingdom, with professional address at 27, Knightsbridge, SW1X 7LY London, United Kingdom.

Tenth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 1,800.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de R&R Ice Cream S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.019 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mai 2010, par encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte et présidée par Annick Braquet ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Président).

Le Président a nommé comme secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg a été élu scrutateur (le Scrutateur, et collectivement avec le Président et le Secrétaire, le Bureau)

Le Bureau constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que toutes les actions émises par la Société (soit trente-et-un mille (31.000) actions) sont présentes ou représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduit.

II. qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société (le Bilan), qu'au 5 mai 2010 la valeur d'inventaire nette de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat d'évaluation daté à la date des présentes (le Certificat d'Evaluation) que depuis la date du Bilan et à la date des présentes, aucun changement matériel dans l'activité et les affaires de la Société n'a eu lieu qui impliquerait que l'état comptable au 5 mai 2010 ne soit devenu matériellement incorrect et ne donne pas une vision exacte et correcte de la situation de la Société à la date des présentes. Des copies du Bilan et du Certificat d'Evaluation, après avoir été signées ne varietur, par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

III l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Constatation et acceptation de la démission des membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et vote de décharge;

3. Révocation du réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et vote de décharge;

4. Constatation de la démission de Ice Cream de ses fonctions d'associé gérant commandité de la Société avec effet immédiat et vote de décharge;

5. Modification de la forme juridique de la Société d'une société en commandite par actions en une société à responsabilité limitée et constatation que la valeur d'inventaire nette de la Société s'élève à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) et décision de fixer le capital social de la Société à trente-et-un mille euros (EUR 31.000);

6. Modification de l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la Société est "R&R Ice Cream S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).».

7. Modification de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant, vendre, ou bien céder, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, ou transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, ou tout type de titres de participation et instruments de dette. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

8. Modification, refonte et nouvelle numérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure du nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts afin de refléter le changement de forme juridique de la Société adopté au point 5. ci-dessus.

9. Nomination des nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat;

10. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts, les actionnaires de la Société, dûment représentés à l'Assemblée (les Actionnaires), prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation, se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la démission de Hugo Neuman, Jabir Chakib et Justin Bickle de leurs fonctions de membres du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat. Les Actionnaires décident par ailleurs de leur accorder décharge pour leurs activités depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de révoquer HRT Révision S.A. de ses fonctions de réviseur indépendant de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pour ses activités de la Société depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa révocation.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident d'accepter la démission de Ice Cream de ses fonctions d'associé gérant commandité de la Société avec effet immédiat et de lui accorder décharge pour ses activités depuis la date de sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de transformer la forme juridique de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée.

Les Actionnaires reconnaissent et confirment qu'il ressort du Bilan et du Certificat d'Evaluation que la valeur d'inventaire nette de la Société s'élève au moins à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) et décident de fixer le capital social de la Société à trente-et-un mille euros (EUR 31.000).

Les trente-et-un mille (31.000) actions existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) sont échangées contre trente-et-un mille (31.000) parts sociales d'une société à responsabilité limitée d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Actionnaires confirment qu'à la suite des modifications ci-dessus, l'affectation des parts sociales entre les Actionnaires sera:

- OCM Luxembourg EPOF S.à r.l.	30.999 parts sociales
- Ice Cream	1 part sociale
Total:	31.000 parts sociales

Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 1 des Statuts et décident que cet article aura la teneur de l'article 1 des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la huitième résolution ci-dessous.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier l'article 3 des Statuts et décident que cet article aura la teneur de l'article 3 des Statuts modifiés et reformulés adoptés à la huitième résolution ci-dessous.

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Actionnaires décident de modifier, reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, si nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Dénomination. Le nom de la Société est "R&R Ice Cream S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

Siège social.

1.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

1.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, et le cas échéant, vendre, ou bien céder, tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente, ou transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations, ou tout type de titres de participation et instruments de dette. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses

filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente-et-un mille (31.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Une cession de parts sociales sera soumise à (i) toutes restrictions de cession comprises dans un contrat conclu entre les associés et la Société de temps à autre et (ii) la notification de telles restrictions par le cédant au cessionnaire et la Société.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et exécutoires comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.4. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance doit préparer le bilan et les comptes de résultats de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés aura pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Neuvième résolution

Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes en qualité de nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, les Pays-Bas, ayant son adresse privée au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmédy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et
- Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

Dixième résolution

Les Actionnaires décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 1.800.-

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2010. Relation: LAC/2010/27688. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Référence de publication: 2010094210/622.

(100104751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Alce Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alce Investment II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010093880/11.

(100104448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Globalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.461.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 25 juin 2010 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LIMITED a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour GLOBALIS SA

Référence de publication: 2010094035/14.

(100104437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Gourmet Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.780.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2010094037/13.

(100104431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 09 juillet 2010

Première résolution

L'associé unique nommé Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg et Madame Priscilla DAVIES née le 24 avril 1971 à Kiama (Australie), résidant professionnellement au 201, Bishopsgate, EC2M 3AE Londres (Royaume Uni), tous les deux au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010094052/16.

(100104378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Styron Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 717.368,27.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.577.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June,

before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on June 3, 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.549 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Nicolas MARCHAND, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 16 June 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. the Sole Shareholder represents the entire share capital of Styron Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.577 (the Company).

II. the agenda of the meeting is as follows:

1. introduction of the United States dollars (USD) as accounting currency of the Company effective as of the date hereof at the European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2249);

2. conversion of the share capital currency from euro (EUR) to United States dollars (USD) effective as of the date hereof at the European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2249) without changing the number of the existing shares;

3. conversion of the existing shares of the Company into new shares with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-);

4. increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred and fifty thousand United States dollars (USD 650,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of sixty seven thousand three hundred sixty eight United States dollars and twenty-seven cents (USD 67,368.27-), represented by six million seven hundred thirty six thousand eight hundred and twenty-seven (6,736,827) shares with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-), to seven hundred seventeen thousand three hundred sixty eight thousand United States dollars and twenty-seven cents (USD 717,368.27-) by way of issuance of sixty five million (65,000,000) new shares with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-);

5. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 4. above by the Sole Shareholder by a contribution in cash;

6. restatement of article 5 of the Company's articles of association;
7. amendment of article 8.3 of the Company's articles of association;
8. amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and
9. miscellaneous.

III. after the foregoing agenda was duly examined, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to introduce the United States dollars (USD) currency as official and accounting currency of the Company, with retroactive effect as of the date of incorporation of the Company, at the European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2249)

Second resolution

The Sole Partner resolves that the Company adopts the United States dollars (USD) as the currency of its share capital.

The Sole Partner resolves to use the European Central Bank closing spot available at 15 June 2010 (i.e. EUR 1 to USD 1.2249) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publication that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the Sole Partner and the notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to convert the existing shares of the Company into new shares with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-).

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred and fifty thousand United States dollars (USD 650,000.-) in order to bring the share capital from its current amount of sixty seven thousand three hundred sixty eight United States dollars and twenty-seven cents (USD 67,368.27-), represented by six million seven hundred thirty six thousand eight hundred and twenty-seven (6,736,827) shares with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-), to seven hundred seventeen thousand three hundred sixty eight United States dollars and twenty-seven cents (USD 717,368.27-) by way of issuance of sixty five million (65,000,000) new shares with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-).

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the entirety of the increase of the share capital of the Company in the amount of six hundred and fifty thousand United States dollars (USD 650,000.-) and fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of six hundred and fifty million United States dollars (USD 650,000,000.-) which shall be allocated as follows:

- an amount of six hundred and fifty thousand United States dollars (USD 650,000.-) to the share capital account of the Company; and
- an amount of six hundred forty nine million three hundred and fifty thousand United States dollars (USD 649,350,000) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of six hundred and fifty million United States dollars (USD 650,000,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Sixth resolution

The Sole Partner resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which should forthwith read as follows:

“The share capital is set at seven hundred seventeen thousand three hundred sixty eight United States Dollars and twenty-seven cents (USD 717,368.27-), represented by seventy one million seven hundred thirty six thousand eight hundred and twenty-seven (71,736,827) shares in registered form, with a nominal value of one cent United States dollar (USD 0.01-), all subscribed and fully paid-up.

(...)”

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to amend the article 8.3 of the articles of association of the Company, which should forthwith read as follows:

“ 8.3 Representation.

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated”.

Eighth resolution

The Sole Partner resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee and/or lawyer of Loyens & Loeff to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour du mois de juin,
Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Bain Capital Everest (Luxco 2) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 3 juin 2010, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.549 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Nicolas MARCHAND, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de Styron Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.577 (la Société).

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. introduction du dollar américain (USD) en tant que monnaie comptable de la Société avec effet ce jour, et au taux de change de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (soit 1 EUR pour 1,2249 USD);

2. conversion de la devise du capital social de l'euro (EUR) au dollar américain (USD) avec effet ce jour au taux de change de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (soit 1 EUR pour 1,2249 USD) sans modification du nombre de parts sociales existantes;

3. conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01);

4. augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille dollars américains (USD 650.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-sept mille trois cent soixante-huit dollars américains et vingt-sept cents (USD 67.368,27), représenté par six millions sept cent trente-six mille huit cent vingt-sept (6.736.827) parts sociales ayant une valeur d'un cent de dollar américain (USD 0,01), à sept cent dix-sept mille trois cent

soixante-huit dollars américains et vingt-sept cents (USD 717.368,27) par l'émission de soixante-cinq millions (65.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01);

5. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par un apport en espèce de l'Associé Unique;

6. refonte de l'article 5 des statuts de la Société;

7. modification de l'article 8.3 des statuts de la Société;

8. modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou tout avocat et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg afin de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications sus-mentionnées dans les registres concernés de la Société; et

9. divers.

III. après que l'ordre du jour qui précède ait été dûment examiné, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que le dollar américain (USD) est adopté en tant que monnaie comptable officielle de la Société, avec effet rétroactif à la date de constitution de la Société, au taux de change de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (soit 1 EUR pour 1,2249 USD).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte le dollar américain (USD) à la place de l'euro (EUR) comme monnaie de son capital social.

L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change de clôture de la Banque Centrale Européenne du 15 juin 2010 (soit EUR 1 pour 1,2249 USD), sans modification du nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par la publication financière qui se trouve annexée au présent acte, après avoir été signée et validée par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille dollars américains (USD 650.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-sept mille trois cent soixante-huit dollars américains et vingt-sept cents (USD 67.368,27), représenté par six millions sept cent trente-six mille huit cent vingt-sept (6.736.827) parts sociales ayant une valeur d'un cent de dollar américain (USD 0,01), à sept cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars américains et vingt-sept cents (USD 717.368,27) par l'émission de soixante-cinq millions (65.000.000) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement complet de l'augmentation du capital social de la manière indiquée ci-dessous.

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de six cent cinquante mille dollars américains (USD 650.000,-) et de la libérer intégralement par un apport en espèces d'un montant consolidé de six cent cinquante millions de dollars américains (USD 650.000.000) qui doit être alloué comme suit:

- un montant de six cent cinquante mille dollars américains (USD 650.000,-) au capital social de la Société; et
- un montant de six cent quarante-neuf millions trois cent cinquante mille dollars américains (USD 649.350.000) au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de six cent cinquante million dollars américains (USD 650.000.000,-) est à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent dix-sept mille trois cent soixante-huit dollars américains et vingt-sept cents (USD 717.368,27), représenté par soixante-et-onze millions sept cent trente-six mille huit cent vingt-sept (71.736.827) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01), toutes souscrites et entièrement libérées.

(...)

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ 8.3. Représentation.

(iii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de n'importe quel gérant.

(iv) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(...))»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou tout avocate et/ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg afin de procéder individuellement, pour le compte de la Société, à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27504. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010094236/227.

(100105189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Festival Parks S.A., Société Anonyme.

Siège social:

R.C.S. Luxembourg B 58.809.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante dont le siège social est inconnu:

FESTIVAL PARKS SA (RCS B.58.809)

Ce même jugement a nommé Juge-commissaire Madame Carole BESCH et a désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L- 2016 Luxembourg, 11 av. Guillaume.

Luxembourg, le jeudi 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010090638/17.

(100100260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

I.C. Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 85.503.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante dont le siège social est inconnu: IC EDITIONS SARL (RCS B.85.503)

Ce même jugement a nommé Juge-commissaire Madame Carole BESCH et a désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L- 2016 Luxembourg, 11 av. Guillaume.

Luxembourg, le jeudi 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010090656/16.

(100100262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Miu-Miu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 45.708.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MIU MIU S.A., tenue le 30 juin 2010, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de Luxembourg Corporation Company S.A., ayant pour siège social le 20, rue de la Poste. L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2016;

- de renouveler le mandat de Mr Fabio Gaggini ayant pour adresse professionnelle 3406, via somaini 10/via P. Lucchini, CH-6901 Lugano, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2016;

- de renouveler le mandat de Fabio Gaggini, ayant pour adresse professionnelle 3406, via somaini 10/via P. Lucchini, CH-6901 Lugano, en tant qu'Administrateur Délégué de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2016

- de renouveler le mandat de C.A.S. Services SA, ayant pour siège social le 20, rue de la Poste. L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire au compte de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2016;

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Par Sjors van der Meer

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010091566/27.

(100101646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Inpatco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 48.633.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale a prononcé la dissolution et a ordonné la liquidation de la société suivante dont le siège social est inconnu:

INPATCO SA (RCS B.48.633)

Ce même jugement a nommé Juge-commissaire Madame Carole BESCH et a désigné comme liquidateur Me Sevinc GUVENCE, avocat à la Cour, demeurant à L- 2016 Luxembourg, 11 av. Guillaume.

Luxembourg, le jeudi 8 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Sevinc GUVENCE

Le liquidateur

Référence de publication: 2010090668/16.

(100100257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Robeco - VCM - Emerging Managers Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.717.

Lors de l'enregistrement suite à l'assemblée générale ordinaire en 2009, des erreurs se sont glissées dans la note:

- Le mandat de M. Adrianus Antonius VAN HIENEN, Robeco Luxembourg S.A., 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été renouvelé en date du 30 juin 2009, ceci pour un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

- Le nom officiel de M. Ter Braak est:

prénom: Eric

Nom: Ter Braak

Pour ROBECO-VCM-EMERGING MANAGERS FUND

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010090746/19.

(100100066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Delli Zotti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, 75, Montée Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 73.665.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juillet 2010

Les actionnaires de la société DELLI ZOTTI S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juillet 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du réviseur d'entreprise de:

- LUXREVISION S.à.r.l., ayant son siège à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII

avec effet immédiat

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer au poste de réviseur d'entreprise:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, RCS Luxembourg B 65.477

pour une période de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010090952/19.

(100101454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Beranie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 100.054.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092489/9.

(100102669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.
